

Fiche

Le revenu disponible des ménages se consacre à la consommation en priorité. Toutefois, la propension à consommer peut être telle qu'une part de ce revenu reste inutilisée. Dans ce dernier cas, on la considérera comme de l'épargne. Il convient de s'interroger sur cette part non consommée afin de comprendre l'arbitrage réalisé par les ménages entre leur consommation et leur épargne et surtout les variables économiques, sociales et juridiques qui l'influencent. C'est dans cette optique que l'analyse économique qualifie la consommation et l'épargne des ménages avant d'étudier les variables qui ont une influence sur ces dernières.

I. Qu'est-ce que la consommation des ménages ?

- La consommation est l'utilisation d'un bien ou d'un service par les ménages. Cependant, afin de prendre ce caractère de « consommation », l'utilisation qui est faite du bien ou du service doit aboutir soit à sa destruction soit à sa transformation. Ainsi, lorsqu'un individu achète une pâtisserie, en la mangeant, il la « détruit ». Il s'agit ici d'un acte de consommation. Dans cet exemple, la consommation a été rendue possible grâce au paiement de la pâtisserie. Cependant, il faut aussi envisager le cas de la consommation de biens et de services libres.
- C'est pourquoi il est intéressant de reprendre la définition de la consommation effective des ménages donnée par l'INSEE : « La consommation effective des ménages inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait ou non l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques [...], donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages. »

Exercice n°1

- Par ailleurs, l'INSEE a établi une nomenclature de ces catégories de dépenses de consommation. Ce sont les postes budgétaires. À partir de celle-ci, il est possible d'établir un coefficient qui va déterminer la part de chaque poste dans le budget du ménage.
- La formule établie est la suivante : **coefficient budgétaire = dépense du poste de consommation/dépense totale des consommations.**
- Selon la loi d'Engel, les dépenses alimentaires représentent la plus grande part du budget des plus faibles revenus. À l'inverse, les ménages les plus aisés attribuent une part moins importante de leur budget au poste alimentaire au profit, entre autres, des dépenses de loisirs. Par conséquent, on peut dire que plus le revenu d'un ménage augmente, plus la part de la consommation de besoins primaires diminue.

II. Qu'est-ce que l'épargne ?

- Deux conceptions s'opposent pour la définition de l'épargne. D'une part, il est possible de considérer l'épargne comme étant la partie du revenu disponible non consommée. Il s'agit donc d'un « reste » et non d'une volonté de mettre de l'argent « de côté ». Ainsi, on ne décide pas de son niveau d'épargne, mais de celui de sa consommation. D'autre part, dans une conception plus volontaire, lorsque l'épargne est choisie, l'individu décide du montant qu'il souhaite épargner et voir échapper à sa consommation.

Exercice n°2

- L'épargne peut prendre différentes formes. Elle peut être financière et, dans ce cas, se matérialiser par la rétention d'une somme d'argent. Cette somme peut être liquide tels l'argent gardé à la maison pour subvenir aux courses du quotidien et le « bas de laine » (la thésaurisation). Cette somme peut également être sauvegardée grâce à des produits dématérialisés proposés par les banques (ex. : livret de développement durable). Il s'agit souvent d'une épargne de précaution en vue de faire face à des jours futurs difficiles.
- L'épargne peut également être non financière, dès lors que l'argent est investi dans un bien. L'acquisition d'un bien immobilier en est un parfait exemple.

III. Quels sont les facteurs d'arbitrage entre la consommation et l'épargne ?

- Les décisions prises par les ménages en matière de consommation relèvent de l'importance qu'ils attribuent aux biens qu'ils souhaitent acquérir, mais également du budget dont ils disposent. Il existe donc une double dimension dans la notion d'arbitrage entre la consommation et l'épargne : la dimension économique et la dimension sociologique.
- Dans une vision purement économique, c'est le revenu disponible qui détermine le niveau de la consommation des ménages. En effet,

le montant total de ce qui est consommé dépend des ressources économiques disponibles. On parle alors de « propension à consommer », concept correspondant à la part réelle des revenus consacrés à la consommation. Ainsi, si les revenus mensuels d'un ménage sont de 2 000 euros et sa consommation de 1 500, alors sa propension à consommer est équivalente à 75 % ($1\,500/2\,000 = 0,75$, soit 75 %). Les 25 % restant pourront être épargnés. Comptablement, plus le revenu disponible est important et plus la propension à consommer augmente, avec l'idée que les dépenses demeurent raisonnées. De même, le niveau des prix influence l'acte d'achat. Plus il est élevé, moins les consommateurs voudront acquérir le bien à revenus constants.

- Il est donc possible d'établir que la conjoncture influence l'action du ménage. Une situation économique jugée saine, avec croissance et emploi, pousse à la consommation. À l'inverse, une conjoncture économique défavorable (ex. : fort taux d'inflation) engage davantage les ménages dans l'épargne : ils consacreront une moindre part de leurs revenus à la consommation. Cette épargne financière représente la capacité de financement des ménages qui, si elle est supérieure à leur besoin d'investissement, leur permettra d'investir s'ils le désirent.

- Il est possible de déterminer le taux d'épargne des ménages en établissant le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut.

$$\text{Taux d'épargne} = \frac{\text{épargne brute}}{\text{revenu disponible brut}}$$

- Cette forme d'épargne financière sera elle-même influencée par le niveau des taux d'intérêt. Ainsi, si les produits bancaires dématérialisés sont rémunérateurs, les ménages auront tendance à épargner. De même, si les taux des crédits sont bas (ex. : crédit immobilier), les ménages chercheront à investir dans une épargne non financière en achetant un bien immobilier.

- Dans une dimension sociologique, le consommateur établit une hiérarchie, subjective, entre ses besoins primaires et ses besoins secondaires. Les besoins primaires, qui sont nécessaires à l'existence, impliquent que les ménages doivent obligatoirement effectuer ces dépenses pour pouvoir vivre (ex. : la nourriture). À l'inverse, les besoins secondaires ne sont pas impérieux : le choix de les satisfaire est propre à chacun. Toutefois, il ne faut pas négliger le phénomène de la filière inversée : dans ce cas, ce sont les entreprises qui influencent les consommateurs et leur dictent leurs besoins. Les entreprises créent la consommation.

 Exercice n°3

 Exercice n°4

IV. Zoom sur... le crédit immobilier

- Le crédit immobilier est un prêt affecté dont le montant doit obligatoirement être utilisé pour l'achat d'un bien immobilier ou pour des travaux immobiliers d'un montant au moins égal à 75 000 €. L'acte de prêt, qui est assorti d'une garantie immobilière (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers), prévoit d'ailleurs une clause d'emploi énonçant le principe d'emploi de la somme empruntée aux fins déterminées par ledit prêt. Le crédit immobilier représente donc un moyen de financer les investissements des ménages et leur permet de se constituer une épargne non financière. Les prêteurs prennent des précautions en obtenant une garantie réelle (sur bien immobilier) qui sera inscrite au service de publicité foncière.